

OBJET RHI SAINT-BERNARD
CRAC 2010

CONSTRUIRE 500 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN ET RESORBER L'INSALUBRITE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 17 de la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard approuvée en Conseil Municipal du 28 Septembre 2001 et notifiée le 22 Octobre 2001 (reçue en préfecture le 12 octobre 2001), la SODIAC transmet à la collectivité le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) et le bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

L'opération de la RHI Saint Bernard a été engagée financièrement et administrativement en septembre 2001 (DCM du 28/09/01 reçue en préfecture le 12 octobre 2001) et confiée à la SODIAC dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (DCM du 28/09/01 reçue en préfecture le 12 octobre 2001).

Les grandes orientations concernant l'opération de RHI Saint-Bernard sont définies dans le cadre de la convention ; il s'agit de :

- la mise en place des équipes nécessaires pour accompagner les projets individuels d'amélioration de l'habitat (y compris reconstruction), dans les zones prioritaires et là où les conditions techniques de sols le permettent et ce en étroite collaboration avec les interlocuteurs traditionnels de l'amélioration (PACT, SICA, REA'R, autres ...),
- la possibilité, sur ces zones prioritaires d'amélioration de l'habitat, de financer les mesures techniques de soutènement ou confortement nécessaires pour accompagner les programmes d'amélioration ou de reconstruction,
- l'aménagement et la viabilisation des terrains dit « WONG HOÏ » (entre le croisement Père Rimbault / chemin Lacroix et ruelle Bambou) en vue de la réalisation en 2 tranches d'un total de 150 à 200 logements individuels en accession sociale (LES) et locatif social (LLTS) en fonction des besoins prioritaires des familles les plus mal logées ; l'accent sera mis sur la variété de choix laissée à ces dernières en fonction de leurs possibilités et sur la mise en place d'un projet individuel d'insertion par le logement adapté à chacune d'entre elle,
- le relogement des familles les plus exposées aux risques et aux difficultés sociales liées à leur logement avec éradication des constructions insalubres en mauvais et très mauvais état,
- l'identification de toutes les opportunités de travaux ou d'actions connexes pour qu'elles servent de support à des actions d'insertion sociale et économique des habitants et notamment des jeunes.

L'avancement de la RHI Saint-Bernard en 2010 s'est traduit par :

Rapport n° 11/5-36

➤ **FONCIER**

○ **Acquisitions foncières :**

Pour compléter l'assiette foncière du programme d'accession à la propriété sur le secteur de Cayenne, la Commune suivant délibération de son Conseil Municipal en date du 14 novembre 2009, a validé le principe de la vente à la SODIAC des parcelles cadastrées IS 542, 544, 551, 552, 554, 546, 547 et 548 pour une surface totale de 945 m² ; cette vente est intervenue à l'euro symbolique le 25 mai 2010. Pour rappel la SODIAC avait acquis en juin 2009 les parcelles IS 468 (7 208 m²) et IS 469 (3 277 m²).

○ **Cessions de terrains :**

- La promesse de vente avait été signée le 18/08/2009 au profit de la SCI les Mimosas (groupe Bourbon Bois) pour un montant total de 59 500 € HT (soit 8 500 € HT/parcelle) : 7 parcelles sur le secteur de Cayenne pour la réalisation de 7 LES ; devant la caducité de cette promesse, la SODIAC et la SCI les Mimosas ont signé de nouveau une promesse de vente le 25 octobre 2010 ; la vente devrait intervenir en 2011.

➤ **ETUDES**

○ **Etudes pré-opérationnelles 2^{ème} tranche RHI :**

Aucune étude n'a été réalisée sur le secteur au cours de l'année 2010.

➤ **TRAVAUX**

○ **Travaux et avancement secteur Centre Bourg (Cayenne) :**

- Reprise par l'entreprise SRA des travaux de VRD suite au désistement de l'entreprise ANDY (lot 1 VRD).
- Poursuite des travaux de basculement des réseaux (AEP et BT/télécom) par les entreprises SRA et BAGELEC (titulaire du lot 2 Basse Tension et Eclairage Public).

○ **Travaux divers et démolitions : 1 logement insalubre libéré par une famille a été démoli en 2010.**

○ **Fin de la période de garantie de parfait achèvement des équipements publics.**

Rapport n° 11/5-36

➤ COMMERCIALISATION DES LTS PERE RAIMBAULT

En septembre 2010, la SODIAC a saisi la Ville sur les risques d'instabilité du talus au droit de l'opération.

Le nombre total des ventes est de 10 à la fin 2010 (5 en acquisition-amélioration via SICA et 5 en acquisition simple).

Il reste à vendre 10 lots pour lesquels :

- 2 dossiers sont en suspend, la SICA ayant constaté des fissures dans le sol liées à la proximité du talus non stabilisé,
- 1 famille doit régulariser un interdit bancaire au préalable de la mobilisation d'un prêt auprès de Réunion Habitat,
- 2 lots ne sont pas cessibles en l'absence d'assainissement autonome,
- 5 familles ne se sont pas manifestées malgré les relances de la SODIAC.

➤ SOCIAL

Les missions de la MOUS pour 2010 ont porté sur les priorités suivantes :

- suivi des familles sur secteur de Cayenne,
- accompagner les familles dans la régularisation administrative des dossiers avec de l'opérateur SIDR,
- suivre les familles en accession LES dans la réalisation de leurs travaux de finition par une aide dans la gestion du budget familial,
- poursuivre la commercialisation des LTS Père Raimbault ainsi que la concrétisation des projets d'amélioration,
- poursuivre le suivi des relogements en locatif social hors périmètre de la RHI Saint Bernard,
- préparer un passage de relais avec le service social du GUT pour les familles rencontrant le plus de difficultés.

La période de prorogation de la MOUS a pris fin en mars 2010 ; la SODIAC continue néanmoins d'intervenir en appui aux opérateurs notamment sur le secteur de Cayenne les Bas.

Rapport n° 11/5-36

Les perspectives 2011 et au-delà :

La durée de la concession d'aménagement arrivant à son terme en octobre 2011, il est proposé à la Collectivité dans ce présent CRAC, de proroger dans le cadre d'un avenant n°7 la convention, de 2 années supplémentaires soit de octobre 2011 à octobre 2013 et de porter sa durée à 12 ans pour tenir compte :

- des délais nécessaires au relogement des familles (via opérateurs SICA et Bourbon Bois) sur le secteur de Cayenne les Bas,
- la cession des terrains aux familles concernées par une acquisition simple sur le secteur Cayenne les Bas,
- encaissement du solde de subvention de la RHI (1 031 391,46 €) dès lors que la SIDR aura régularisée le statut d'occupation des dernières familles sur les opérations 22 LES et 36 LES Saint-Bernard,
- la clôture administrative, foncière et financière de l'opération.

Ainsi les perspectives de la RHI Saint-Bernard se déclineront sur 2011 comme suit :

➤ **FONCIER**



○ **Cessions foncières secteur Cayenne (17 familles concernées)**

Poursuite des régularisations foncières :

- Cession foncière de 7 lots au profit de Bourbon Bois pour la construction de LES (avec en suspend 2 lots pour lesquels aucun financement n'a pu être mobilisé à ce jour pour la réalisation de travaux préalables sur les parcelles),
- Cession de 5 lots via la SICA : 3 LES, 1 PTZ, 1 Acquisition Amélioration,
- Cession au profit de 5 familles de l'assiette foncière de leur construction (cession de leur rond de cour).

➤ **TRAVAUX**

○ **Secteur Cayenne :**

Rapport n° 11/5-36

- Fin des travaux de basculement des réseaux (AEP et BT/télécom) et autres travaux de maçonneries / Réception de l'ensemble des travaux prévue mi 2011.

- o **Travaux divers et démolition :**

- o Poursuite des démolitions des logements insalubres libérés par les familles accédant aux derniers logements livrés sur la ZAC et des projets résidentiels sur Cayenne les Cayenne les Bas.

➤ **SOCIAL : LA MOUS**

Malgré l'absence de financement de la MOUS, on notera une poursuite en 2011 de la MOUS sur les points ci-après :

- o accompagner les familles dans la régularisation administrative des dossiers avec les opérateurs SICA, Bourbon Bois et SIDR,
- o suivi des familles sur le secteur de Cayenne les Bas,
- o suivre les familles en accession LES dans la réalisation de leurs travaux de finition par une aide dans la gestion du budget familial,
- o poursuivre la commercialisation des LTS Père Raimbault ainsi que la concrétisation des projets d'amélioration,
- o poursuivre le suivi des relogements en locatif social hors périmètre de la RHI Saint-Bernard,
- o préparer un passage de relais avec le service social du GUT pour les familles rencontrant le plus de difficultés.

Proposition de réactualisation du bilan financier global de la RHI Saint-Bernard au 31/12/2010

Rapport n° 11/5-36

LES DEPENSES K € HT

POSTES	Etien initial validé RH	Etien CRAC 2001 validé	Etien validé evenant 3 CM 18/12/02	Etien validé CRAC 2002	Etien validé CRAC 2003	Etien validé CRAC 2004	Etien validé CRAC 2005	Etien validé CRAC 2006	Etien validé CRAC 2007	Etien validé CRAC 2008	Etien proposé CRAC 2009	Etien proposé CRAC 2010	écart entre CRAC 2010/ CRAC 2009
DEPENSES													
Etudes préalables	221	221	213	213	213	95	115	136	133	147	147	147	0
Foncier	1 499	1 499	1 499	1 499	1 499	1 465	1 447	1 449	1 454	1 472	1 453	1 451	-2
Participations et taxes	30	30	30	30	30	30	27	30	29	54	39	38	-1
Travaux secondaires ZAC	2 423	2 423	2 423	3 603	3 798	4 729	5 182	5 165	6 838	6 769	6 772	6 772	0
Travaux tertiaires	1 179	1 179	1 179										0
Travaux d'amélioration	732	732	732	732	732	658	1 166	1 200					0
Travaux divers + démolitions	457	457	457	635	396	396	427	390	355	388	401	401	0
Travaux VRD relogement DINA		253	253	233	307	323	323	336					0
Location modules DINA		516	677	580	580	580	442	442					0
Honoraires BET	468	468	468	467	467	636	673	724	717	734	727	727	0
Honoraires BET amélioration	110	110	110	114	114								0
Autres dépenses	404	404	404	342	312	156	126	150	148	149	144	144	0
MOUS amélioration	267	267	114	114	114								0
Autres dépenses non rémunérables									472	474	477	477	0
Frais financiers sur emprunt	282	282	282	316	316	300	310	310	291	235	279	279	0
Frais financiers court terme	55	55	55	20	20	36		-43	-55	19	-8	-3	5
Rémunération Société	959	1 000	1 188	1 186	1 186	1 225	1 406	1 419	1 524	1 527	1 530	1 529	-1
TOTAL	9 086	9 896	10 084	10 084	10 084	10 629	11 644	11 708	11 906	11 968	11 961	11 963	2

Le bilan prévisionnel des dépenses de l'opération passe de 11 961 K€ HT à 11 963 K€ HT pour tenir compte en recettes de la régularisation de la TVA sur la participation communale versée en 2008.

Rapport n° 11/5-36

EVOLUTION DES BILANS DES SOUS-OPERATIONS DE LA RHI

Sous-Opérations	Bilan CRAC 2009 K€ HT	Bilan CRAC 2010 K€ HT	Ecart K€ HT	Commentaires
ZAC St Bernard	7 725	7 725	0	
DINA	896	896	0	
Frais généraux	1 309	1 311	2	réajustement légèrement à la baisse du poste "participations et taxes" et "rem. Aménageur" + réajustement à la hausse des frais financiers : écart non significatif
Travaux divers	512	513	1	réajustement légèrement à la hausse du poste : écart non significatif
Centre Bourg	1 519	1 519	0	
total	11 961	11 963	2	

LES RECETTES K€ HT

POSTES	Bilan Initial validé RHI	Bilan CRAC 2001 validé	Bilan validé avenant 3	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan validé	Bilan projeté	écart entre CRAC 2009/ CRAC 2010
RECETTES			CM 16/12/02	CRAC 2002	CRAC 2003	CRAC 2004	CRAC 2005	CRAC 2006	CRAC 2007	CRAC 2008	CRAC 2009	CRAC 2010	CRAC 2010
cession terrain à bâtir						263	255	255	182	182	197	197	0
cession LES PTZ	991	991	991	991	991	1 099	1 089	1 149	1 278	1 323	1 291	1 291	0
cession LLS	305	305	305	305	305	464	464	454	454	454	454	454	0
loyer DINA			188	188	188	188	226	240	242	242	242	242	0
mise dispo foncier ville	94	158	155	155	155	155	155	155	152	152	149	149	0
participation collectivité	1 539	2 287	2 288	2 288	2 288	2 288	3 038	3 038	3 130	3 130	3 144	3 147	3
subvention Etat RHI	6 157	6 157	6 157	6 157	6 157	6 157	6 282	6 282	6 334	6 350	6 350	6 350	0
subvention Etat autres						15	135	135	135	135	135	135	0
TOTAL	9 086	9 896	10 084	10 084	10 084	10 629	11 644	11 708	11 755	11 968	11 961	11 963	2

Le bilan prévisionnel des recettes de l'opération passe de 11 961 K€ HT à 11 963 K€ HT pour tenir compte en recettes de la régularisation de la TVA sur la participation communale versée en 2008.

Commentaires bilan CRAC 2010

Le bilan consolidé de l'opération augmente de 2K € HT par rapport à 2009.

➤ En dépenses :

Quelques ajustements sont opérés qui n'ont pas d'incidences significatives sur le bilan de l'opération :

Rapport n° 11/5-36

- légère hausse des frais généraux + 2 K€ HT,
- réajustement à la baisse du poste travaux divers : - 1 K€ HT.

➤ En recettes :

Les recettes prévisionnelles de l'opération ont augmenté de 2K € HT pour tenir compte de la régularisation de la TVA sur la participation communale versée en 2008.

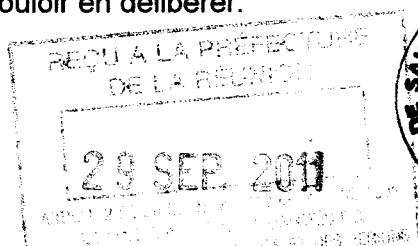
En conclusion :

- **Le bilan global de la RHI Saint-Bernard est équilibré à 11 963 K € HT.**
- **La participation de la Ville est conforme au montant déjà versé soit 3 296 K € HT (participation en numéraire + apport foncier)**

Au vu des informations qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31 décembre 2010 de l'opération RHI Saint-Bernard,
- d'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération qui s'établit en dépenses à 11 963 K € HT équilibré par une participation communale déjà versée à hauteur de 3 296 K € HT (participation en numéraire et apport foncier), des subventions, des produits de gestion et des recettes de cession de charges foncières,
- de valider les dépenses et les recettes réalisées en 2010,
- de valider les objectifs opérationnels pour l'année 2011,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°7 portant prorogation de la durée de la CPA de deux années supplémentaires soit 12 ans au total, jusqu'en octobre 2013,
- d'approuver aucune participation communale pour la période 2010-2013
- de m'autoriser à signer les actes et tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

NB Le CRAC 2010 de la RHI-SAINT-BERNARD peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction de l'Aménagement et des Projets Urbains / Hôtel de Ville / 1er étage – téléphone 0262 40 04 35 – télécopieur 0262 40 05 29

OBJET RHI SAINT-BERNARD
CRAC 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 311-1 et R. 311-2 , R 311-5

Vu la délibération N° 01/5-76 portant sur l'aménagement du centre bourg de Saint-Bernard ouverture de la concertation préalable

Vu la délibération N° 01/6-16 portant sur l'aménagement du bourg de Saint-Bernard et approuvant le projet de convention publique d'aménagement pour la résorption d'habitat insalubre

Vu la délibération N° 02/2-14 portant sur la réalisation des logements de secours DINA

Vu la délibération N° 02/2-15 portant sur l'approbation de l'avenant N° 1 à la Convention publique d'aménagement

Vu la délibération N° 02/4-40 portant sur l'approbation de la création de la ZAC Saint-Bernard.

Vu la délibération N° 02/6-29 portant sur l'approbation du CRAC 2001 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal le 04 octobre 2002 reçue en préfecture le 15 octobre 2002.

Vu la délibération N° 02/6-18 portant sur approbation de la garantie partielle d'emprunt à la SODIAC de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal le 04 octobre 2002 reçue en préfecture le 15 octobre 2002.

Vu la délibération N° 02/7-16 portant sur l'approbation de l'avenant N°2 à la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard concernant la MOUS en séance du conseil municipal le 16 décembre 2002 reçue en préfecture le 17 Janvier 2003.

Vu la délibération N° 02/7-17 portant sur l'approbation de l'avenant N°3 à la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard concernant les modalités de la gestion locative des modules DINA en séance du conseil municipal le 16 décembre 2002 reçue en préfecture le 17 Janvier 2003.

Vu la délibération portant sur l'approbation du CRAC 2002 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal le 25 Juin 2003 reçue en préfecture le 07 juillet 2003.

Délibération n° 11/5-36

Vu la délibération portant sur l'approbation du CRAC 2003 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal le 20 août 2004 reçue en préfecture le 31 août 2004

Vu la délibération portant sur approbation de l'avenant N°4 à la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard concernant les modalités de la gestion des logements LTS en séance du conseil municipal du 12 novembre 2004 reçue en préfecture le 20 janvier 2005

Vu la délibération portant sur l'approbation du CRAC 2004 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal le 15 septembre 2005 reçue en préfecture le 27 septembre 2005

Vu la délibération portant sur approbation du CRAC 2005 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal du 22 juin 2006 reçue en préfecture le 22 juin 2006

Vu la délibération portant sur approbation de l'avenant N°5 à la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard concernant l'augmentation de la participation de la commune liée à l'engagement des travaux du secteur de Cayenne les bas en séance du conseil municipal du 22 juin 2006 reçue en préfecture le 18 octobre 2006

Vu la délibération portant sur l'approbation du CRAC 2006 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal du 25 juin 2007 reçue en préfecture le 10 juillet 2007.

Vu la délibération portant sur approbation du CRAC 2007 et de l'avenant N°6 à la convention publique d'aménagement de la RHI Saint-Bernard concernant l'augmentation de la participation de la commune liée à l'engagement des travaux d'enrobés et de prolongation de la MOUS en séance du conseil municipal du 6 septembre 2008 reçue en préfecture le 16 septembre 2008.

Vu la délibération portant sur approbation du CRAC 2008 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal du 14 novembre 2009 reçue en préfecture le 25 novembre 2009.

Vu la délibération portant sur approbation du CRAC 2009 de la RHI Saint-Bernard en séance du conseil municipal du 18 décembre 2010 reçue en préfecture le 30 décembre 2010.

Sur le rapport 11/5-36 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le CRAC 2010 de l'opération RHI Saint-Bernard notamment les éléments suivants :

- le bilan financier prévisionnel qui s'établit en dépenses à **11 963 K € HT**, équilibré par une participation communale déjà versée de **3 296 K € HT (participation + apport foncier)**, des subventions, des produits de gestion et des recettes de cession de charges foncières ;

Délibération n° 11/5-36

- les dépenses et recettes réalisées en 2010 ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes pour l'année 2011 ;
- les objectifs opérationnels de l'année 2011 ;
- aucune participation communale pour la période 2010-2011.

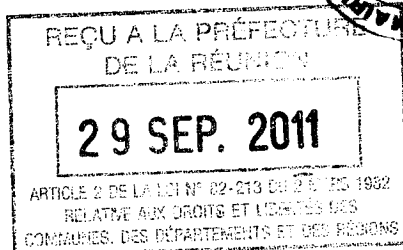
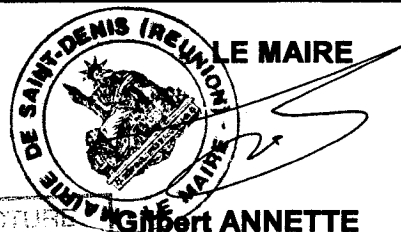
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'avenant n°7 portant prorogation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement de deux années supplémentaires soit 12 ans au total, jusqu'en octobre 2013.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

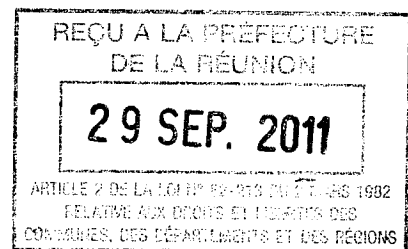
Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA RHI DE SAINT BERNARD

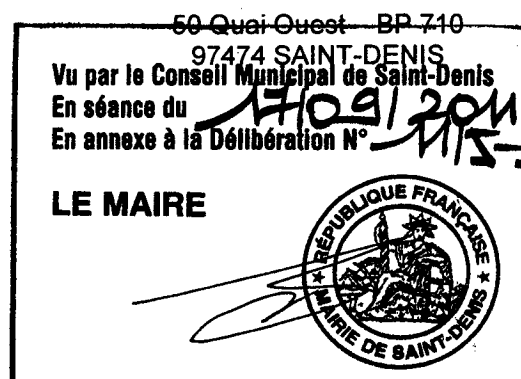
AVENANT N°7

A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU 16 OCTOBRE 2001



- septembre 2011 -

SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION



CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

ENTRE

La Commune de Saint-Denis représentée par Monsieur Gilbert ANNETTE, son Maire en exercice, en vertu d'une délibération n°..... du Conseil Municipal en séance duet désignée dans ce qui suit par les mots « La Collectivité », « la Commune ».

D'UNE PART,

ET

La **SODIAC**, Société d'Économie Mixte au capital de 4 380 200 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis, sous le numéro 90 b 385 dont le siège social est à Saint-Denis, représentée par Monsieur Eric CADET, son Directeur Général Délégué, habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 09 septembre 2009.

Ci-après dénommée « LA SODIAC » ou « La Société » ou « L'aménageur »

PREAMBULE

Par délibération en date du 28 septembre 2001, la Commune de Saint Denis a décidé d'engager une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre du Bourg de Saint-Bernard. Cette opération de RHI a pour objectif de réaliser les équipements nécessaires à l'aménagement des terrains dit « WONG HOI » en surplomb de la Léproserie pour favoriser le relogement de cent soixante-dix familles environ dont l'habitat est insalubre, ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou la reconstruction sur place des maisons qui au plan réglementaire et technique peuvent être maintenues.

Par délibération en date du 28 septembre 2001, la Commune a décidé, en application des dispositions des articles L 300-4 et L. 300-5 du code de l'Urbanisme, de confier à la SODIAC, la réalisation dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, d'une partie des tâches d'aménagement de la RHI du Bourg de Saint-Bernard.

Par Convention Publique d'Aménagement transmis au représentant de l'Etat le 16 octobre 2001, la Commune a confié à la Sodiatic, l'opération de Résorption d'habitat Insalubre du Bourg de SAINT-BERNARD ; cette Convention Publique d'Aménagement a été notifié à la SODIAC le 22 octobre 2001.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT

Durée de la Convention Publique d'Aménagement

La durée de la concession d'aménagement arrivant à son terme en octobre 2011, il est proposé dans le cadre du présent CRAC à la Collectivité de proroger la convention de deux années supplémentaires (soit de octobre 2011 à octobre 2013) et de porter sa durée à 12 ans au total pour tenir compte des éléments ci-après :

- délais nécessaires au relogement des familles (via opérateurs SICA et Bourbon Bois) sur le secteur de Cayenne les Bas,
- cession des terrains aux familles concernées par une acquisition simple sur le secteur Cayenne les Bas,
- encaissement du solde de subvention de la RHI dès lors que la SIDR aura régularisée le statut d'occupation des dernières familles sur les opérations 22 LES et 36 LES Saint-Bernard,
- clôture administrative, foncière et financière de l'opération.

PUIS CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Date d'effet et durée de la Convention Publique d'Aménagement

L'alinéa 2 de l'article 5 de la Convention Publique d'Aménagement est modifié comme suit :

*« Sa durée est fixée à **12 années** à compter de sa date de prise d'effet. Elle pourra être prorogée en cas d'inachèvement de l'opération ; à cette fin, les parties concluront un avenant de prorogation, exécutoire dans les conditions ci-dessus. »*

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles et clauses de la convention publique d'aménagement demeurent inchangés par le présent avenant.

Fait à Saint-Denis, en 3 (trois) exemplaires, le

**Pour la Ville de Saint-Denis,
Le Maire
Gilbert ANNETTE**

**Pour la SODIAC,
Le Directeur Général Délégué
Eric CADET**